

Police Municipale

n° 05, rue de la République 06530 Saint Cézaire sur Siagne Tél. 04 93 40 57 61

pm@saintcezairesursiagne.fr



Objet : Occupation du domaine public

N°2024-PM-303

PM:

n° 2024-PM-303

Référence :

PM/BM

Objet:

Voirie autorisation d'occupation du domaine public

Date:

Le mardi 19 novembre 2024

Le Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu l'arrêté n°2023-DG-276 en date du 22 septembre 2023 portant modification de la délégation de fonction à Monsieur Franck OLIVIER, 1er adjoint au maire ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-2, R.130-4, R.343-4 et R.417-10 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5;

Considérant la demande formulée par l'association '*LES PARENTS DE SAINT CE*' représentée par sa responsable, Madame Elsa CERATO – Tél : 06 69 43 28 96 – Mail : <u>lesparentsdestce@gmail.com</u>, pour la vente de crêpes au profit de l'association 'LES PARENTS DE SAINT CE';

Considérant qu'il convient d'autoriser cette association à utiliser l'espace public du parvis de l'école le mardi 19 novembre 2024, de 16h30 à 18h30.

ARRÊTE

Article 01 : L'association 'LES PARENTS DE SAINT CE' est autorisée à utiliser l'espace public du

parvis de l'école le mardi 19 novembre 2024, de 16h30 à 18h30. Celle-ci devra veiller

à respecter la réglementation en vigueur.

Article 02 : La commune autorise l'installation sur le parvis de l'école, d'un stand de vente de

crêpes, le stand sera tenu par l'association des 'Parents de Saint Cé'

Article 03 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux

lois et règlements en vigueur.

Article 04 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, tout recours devra

être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à

compter de la date de notification de l'arrêté.

Article 05 : Le présent arrêté sera publié et notifié à l'association 'LES PARENTS DE SAINT CE'

Article 06 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la directrice des services,

- Monsieur le responsable de la police municipale,

 Monsieur le responsable des services techniques de la ville, chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Mis sur le site internet le 19-11-24

Fait à Saint Cézaire sur Siagne, Vendredi 15 novembre 2024

Pour le Maire de Saint-Cézaire-Sur-Siagne

L'Adjoint, Franck OLIVIER Délégué aux travaux.